

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 21 MARS 2008

**PRESENTS** : LAROCHE Alain, Maire, GILBERT Roland, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, adjoints, BONNET J.François, GOND Bernard, BEGAT Didier, TAILLANDIER Hervé, RAYNAUD M.Odile, COTTIN Gérald, POLBOST Nicole, COLLIN Guy, DESABRE Evelyne, FOURNIER Nicolas, JULIEN Alain, VAN LANDEGHEM Catherine, JAMET J.Louis, ARVIN-BEROD Gérard.

**ABSENTS/EXCUSES** : /

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : TAILLANDIER Hervé.

\* \* \*

### PROCÈS-VERBAL

#### DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

---

L'an deux mille huit, le vingt et un du mois de mars

à 19 heures 30minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Nérondes (Cher)

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

COURIVAUD Bernadette	RAYNAUD Marie-Odile	VAN LANDEGHEM Catherine
BONNET Jean-François	COTTIN Gérald	JAMET Jean-Louis
GILBERT Roland	POLBOST Nicole	ARVIN-BEROD Gérard
LAROCHE Alain	RICHARD Françoise	
GOND Bernard	COLLIN Guy	
REVIDON Laurent	DESABRE Evelyne	
BEGAT Didier	FOURNIER Nicolas	
TAILLANDIER Hervé	JULIEN Alain	

Absents <sup>1</sup> : Néant

.....  
.....  
**1. Installation des conseillers municipaux** <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Monique LAUVERGEAT, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Hervé TAILLANDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Élection du maire**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie <sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM RAYNAUD Marie-Odile et Monsieur Laurent REVIDON.....  
.....

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne qui leur était présentée, son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....	15
e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	8

---

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
LAROCHE Alain .....	.....15.....	Quinze.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### **Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur Alain LAROCHE a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

### **3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Alain LAROCHE élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Un vote à bulletins secret a donné les résultats suivants : 14 voix pour 4 adjoints - 5 voix pour 5 adjoints

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **3.1. Élection du premier adjoint**

##### ***3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 18
- e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 10

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
GILBERT Roland .....	.....17.....	Dix sept.....
GOND Bernard .....	.....1.....	Un.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

***Proclamation de l'élection du premier adjoint***

M. GILBERT Roland a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième adjoint**

***3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 18
- e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 10

<u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
COURIVAUD Bernadette.....	.....13.....	Treize.....
RAYNAUD Marie-Odile.....	.....5.....	Cinq.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

***3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint***

Madame COURIVAUD Bernadette a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

### **3.3. Élection du troisième adjoint**

#### ***3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 19  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 18  
e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 10

<b><u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u></b> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
RAYNAUD Marie-Odile.....	.....4.....	Quatre.....
REVIDON Laurent.....	.....14.....	Quatorze.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### ***Proclamation de l'élection du troisième adjoint***

M. REVIDON Laurent a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

### **3.4. Élection du quatrième adjoint**

#### ***3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 19  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0  
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])..... 19  
e. Majorité absolue <sup>(4)</sup> ..... 10

<b><u>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u></b> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
RAYNAUD Marie-Odile.....	.....4.....	Quatre.....
RICHARD Françoise.....	.....15.....	Quinze.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### ***Proclamation de l'élection du quatrième adjoint***

Madame RICHARD Françoise a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

\* \* \*

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Monsieur le Maire propose que soit arrêté à quatre le nombre d'adjoints à élire.

Un vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

- Pour 4 adjoints : 14 voix                      pour 5 adjoints : 5 voix

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

\* \* \*

### **ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :**

Il y a lieu de procéder à l'élection de 4 délégués titulaires pour représenter la commune de Nérondes au sein de la communauté de communes. Les votes successifs à bulletins secrets ont donné les résultats suivants, sont candidats :

Gérald COTTIN, Bernadette COURIVAUD, Nicolas FOURNIER, Roland GILBERT, Jean-Louis JAMET, Alain LAROCHE.

- Nombre de bulletins : 19

#### **COTTIN Gérald :**

- Oui : 17                                      - Non : 1                                      blanc : 1

#### **COURIVAUD Bernadette :**

- Oui : 15                                      - Non : 4                                      blanc : /

#### **FOURNIER Nicolas :**

- Oui : 4                                        - Non : 12                                      blanc : 3

#### **GILBERT Roland :**

- Oui : 14                                      - Non : 2                                      blanc : 1                                      Nul : 2

#### **JAMET Jean-Louis :**

- Oui : 4                                        - Non : 12                                      blanc : 3

#### **LAROCHE Alain :**

- Oui : 16                                      - Non : 3                                      blanc : /

Messieurs COTTIN, GILBERT, LAROCHE et Madame COURIVAUD sont élus délégués titulaires.

Il y a lieu également de procéder à l'élection de 4 délégués suppléants, sont candidats :

Gérard ARVIN-BEROD, Jean-François BONNET, Nicolas FOURNIER, Jean-Louis JAMET, Laurent REVIDON, Hervé TAILLANDIER.

Les votes successifs à bulletins secrets ont donné les résultats suivants :

#### **ARVIN-BEROD Gérard :**

- Oui : 7                                        Non : 10                                      blanc : 2

